

0 juin 1862

CIRCULAIRE.

—♦♦♦—
ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

20 Juin, 1862.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'ai l'honneur de vous informer, de la part de Monseigneur l'Evêque de Tloa, que, par un indult du 21 Mai dernier, il a plu au Souverain Pontife accorder à l'ŒUVRE DU DENIER DE SAINT PIERRE, établie dans l'Archidiocèse par le mandement de Sa Grandeur, en date du 18 Mars précédent, tous les privilèges dont jouit l'Archiconfrérie érigée pour la même œuvre à Rome. Veuillez bien consulter à ce sujet les brefs du 31 Octobre et du 4 Novembre 1860 qui se trouvent à la suite de la lettre circulaire de Monseigneur accompagnant le même mandement.

Vous apprendrez avec plaisir que notre vénéré prélat a complètement réussi dans le but de sa mission à Rome, et que tout nous fait espérer qu'il sera de retour, au milieu de ses ouailles, dans le cours de la première semaine de Juillet prochain.

Je vous prie de lire la présente à votre prône de dimanche prochain, en annonçant la collecte qui doit avoir lieu, en faveur de l'Œuvre, le jour de la Saint Pierre, dans toutes les églises ou chapelles des campagnes de l'Archidiocèse.

Je demeure bien respectueusement,

Monsieur le Curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

C. F. CAZEAU, V. G.

Administrateur.